



Conseil de sécurité

PROVISOIRE

S/PV.3292
14 octobre 1993

FRANCAIS

PROCES-VERBAL PROVISOIRE DE LA 3292e SEANCE

Tenue au Siège, à New York,
le jeudi 14 octobre 1993, à 18 h 40

Président : M. SARDENBERG (Brésil)

Membres :

Cap-Vert	M. JESUS
Chine	M. LI Zhaoxing
Djibouti	M. OLHAYE
Espagne	M. YAÑEZ-BARNUEVO
Etats-Unis d'Amérique	Mme ALBRIGHT
Fédération de Russie	M. VORONTSOV
France	M. MERIMEE
Hongrie	M. ERDOS
Japon	M. HATANO
Maroc	M. SNOUSSI
Nouvelle-Zélande	M. KEATING
Pakistan	M. MARKER
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir David HANNAY
Venezuela	M. TAYLHARDAT

Le présent procès-verbal contient le texte des discours prononcés en français et l'interprétation des autres discours. Le texte définitif sera publié dans les Documents officiels du Conseil de sécurité.

Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être présentées, dans un délai d'une semaine, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, Bureau des services de conférence, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du procès-verbal.

La séance est ouverte à 18 h 40.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est adopté.

LA SITUATION AU HAUT-KARABAKH

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/26582, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

J'attire l'attention des membres du Conseil sur les documents suivants : S/26522, lettre datée du 1er octobre 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Italie auprès de l'Organisation des Nations Unies; S/26543, lettre datée du 6 octobre 1993, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Représentant permanent de l'Arménie auprès de l'Organisation des Nations Unies; et S/26556 et S/26577, lettres datées respectivement des 8 et 13 octobre 1993, adressées au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de l'Azerbaïdjan auprès de l'Organisation des Nations Unies.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi. Si je n'entends pas d'objections, je vais maintenant mettre le projet de résolution (S/26582) aux voix.

Puisqu'il n'y a pas d'objections, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour : Brésil, Cap-Vert, Chine, Djibouti, France, Hongrie, Japon, Maroc, Nouvelle-Zélande, Pakistan, Fédération de Russie, Espagne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Etats-Unis d'Amérique, Venezuela.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution a donc été adopté à l'unanimité en tant que résolution 874 (1993).

Je vais maintenant donner la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

Mme ALBRIGHT (Etats-Unis d'Amérique) (interprétation de l'anglais) : Par la résolution que nous venons d'adopter, la communauté internationale

Mme Albright (Etats-Unis)

manifeste son appui vigoureux aux efforts vitaux et continuels du Groupe de Minsk de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) pour contribuer à régler le conflit dans la région du Haut-Karabakh. C'est dans l'esprit de cette résolution et des résolutions précédentes du Conseil de sécurité que le Groupe de Minsk a mis au point un plan qui prévoit la surveillance internationale d'un cessez-le-feu par étape et des négociations entre toutes les parties par le biais de la prompte convocation de la Conférence de Minsk.

La situation dans la région s'est détériorée considérablement. De récentes opérations militaires ont augmenté la possibilité de l'expansion du conflit. L'afflux de réfugiés s'est fortement accru et, à l'approche de l'hiver, leur nombre s'élève à plus de 900 000 personnes. La communauté internationale et les parties au conflit, oeuvrant de concert dans le cadre du processus de Minsk, doivent agir pour soulager les souffrances humaines et trouver une solution pacifique.

Nous espérons que les parties au conflit, encouragées par tous ceux qui travaillent en faveur d'une solution négociée, saisiront l'occasion clef qu'offre le plan du Groupe de Minsk. Laisser passer cette occasion serait une erreur tragique.

M. LADSOUS (France) : Ma délégation se félicite de l'adoption aujourd'hui par notre Conseil de la résolution relative à la situation au Haut-Karabakh.

Dans l'esprit de mon gouvernement en effet, ce texte doit permettre, grâce au soutien apporté par le Conseil au calendrier de mesures urgentes proposées aux parties par le Président du Groupe de Minsk, un progrès décisif vers un règlement du conflit.

Ma délégation relève également que, par cette résolution, notre Conseil réaffirme son appui au processus engagé dans le cadre de la CSCE, un processus auquel la France est particulièrement attachée.

Cette résolution adresse donc un message clair aux parties en leur demandant d'accepter le calendrier de mesures urgentes. Ma délégation formule l'espoir qu'elles en saisiront le sens et qu'elles feront part bientôt à l'Ambassadeur Raffaelli de leur acceptation du calendrier, étape essentielle vers la négociation qui devra s'ouvrir sous les auspices de la Conférence de Minsk.

M. VORONTSOV (Fédération de Russie) (interprétation du russe) : La Fédération de Russie fait des efforts systématiques pour contribuer à la cessation du conflit du Haut-Karabakh. Les 24 et 25 septembre ont eu lieu, à Moscou, à l'initiative du Gouvernement de la Fédération de Russie, des réunions importantes entre toutes les parties au conflit du Karabakh. Il a été convenu de poursuivre les contacts directs et de préparer un accord sur un cessez-le-feu complet et universel et la cessation de toutes les opérations militaires.

Le cessez-le-feu, malgré certains incidents isolés, est respecté depuis le début du mois de septembre, ce qui est très important. L'Azerbaïdjan et l'Arménie se sont adressés à la Russie pour qu'elle les aide à formuler l'accord de principe réalisé lors des réunions de Moscou pour prolonger d'un mois le cessez-le-feu dans la région du conflit du Haut-Karabakh. Le 1er octobre, le cessez-le-feu a été prolongé jusqu'au 5 novembre.

La Fédération de Russie attache une extrême importance à un cessez-le-feu complet et à la cessation des opérations militaires, mais surtout aux mécanismes les plus fiables visant à garantir que les luttes ne reprendront pas.

Le fait que c'est seulement maintenant qu'il a été possible de réduire l'intensité des opérations militaires en recourant à un certain nombre de cessez-le-feu de courte durée ne représente qu'un acquis trop précaire et ne garantit pas que la trêve si nécessaire durera plus longtemps. Il convient donc au plus vite d'aboutir à un accord sur un cessez-le-feu permanent.

Etant donné toutes les complexités du problème, nous estimons qu'il faut conjuguer de manière constructive les efforts de toutes les parties et de toutes les organisations et, au premier chef, ceux de la CSCE et de son Groupe de Minsk, qui souhaite que ce conflit long et sanglant soit résolu au plus tôt de manière pacifique.

La Fédération de Russie s'efforce systématiquement d'harmoniser ses efforts en vue du règlement du conflit au Haut-Karabakh avec les mesures qui ont été prises par le Groupe de Minsk de la CSCE. En outre, la Russie concentre ses efforts sur l'objectif de cessation fiable des opérations militaires et l'établissement de garanties réelles contre la reprise de la résistance armée.

Nous partons de l'idée que des mesures concrètes peuvent être prises pour compléter les efforts déployés par le Groupe de Minsk de la CSCE et par la Fédération de Russie en vue du règlement du conflit au Haut-Karabakh. La Russie est également favorable à tous autres efforts communs constructifs. Le problème du Haut-Karabakh a été examiné avec beaucoup d'attention lors de la réunion des

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

chefs d'Etat de la Fédération de Russie, de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan et de la Géorgie, tenue à Moscou le 8 octobre.

Consécutivement à la réunion de Moscou, des entretiens utiles se sont déroulés à Bakou hier ou avant-hier entre le Président de l'Azerbaïdjan, M. Heydar Aliyev, et le représentant personnel du Président de la Russie, M. Anatoly Adamishin, Premier Vice-Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie.

M. Vorontsov (Fédération de Russie)

Pendant l'examen des moyens de régler le conflit du Haut-Karabakh, le Président Aliyev a souligné le désir de l'Azerbaïdjan de profiter de la possibilité offerte pour effectuer une percée vers un règlement de ce long conflit.

Le 13 octobre, Anatoly Adamishin s'est rendu à Yerevan pour rencontrer le Président de la République d'Arménie, Levon Ter-Petrosian, et le dirigeant des Arméniens du Haut-Karabakh, Robert Kocherian.

La délégation russe a appuyé la résolution que le Conseil vient d'adopter et qui, espérons-nous, contribuera à la prompte réalisation de l'objectif que nous poursuivons tous. Nous attachons une importance toute particulière à la demande que fait le Conseil dans cette résolution pour que le cessez-le-feu actuellement en vigueur soit rendu permanent. Il s'agit, en effet, d'une tâche prioritaire. Ce problème réglé, nous pourrions adopter des mesures communes et urgentes pour parvenir à un règlement complet de ce conflit.

Nous comptons que les parties entendront cet appel du Conseil de sécurité. La Fédération de Russie s'efforcera d'y contribuer par tous les moyens possibles.

Le PRESIDENT (interprétation de l'anglais) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Le Conseil de sécurité a ainsi achevé, à ce stade, l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

La séance est levée à 18 h 55.